

Étaient présents : M. – MME BOUTHEMY André - Maire, BOUVIER Michel, DELAHAIE Meddy, BUSSON Françoise, JEULAND Stéphane, BARON Rémi, DROUILLE Jérôme, GEFFRAULT Fernand, GRANDGIRARD Pascal, DELALANDE Bruno, NIEZ Sophie.

Étaient excusés : FOURRAGE Laurent, GENOUEL Angélique, MARTIN Yannick

Secrétaire de séance : Fernand GEFFRAULT

Approbation du dernier compte rendu

Bruno Delalande, secrétaire de la séance précédente, indique qu'il faut lire dans les votes sur l'urbanisme 2 abstentions et sur les votes sur les travaux 2 abstentions  
Suite à ces précisions, le procès-verbal du dernier conseil est adopté à l'unanimité

Remarques préalables

Sophie Niez s'indigne de la coupure d'eau aux gens du voyage installés sur le territoire de la commune près de la salle des sports et cela pour des raisons humanitaires (pic de chaleur),

Monsieur le maire rappelle l'historique du dossier, installation illégale, branchement illégal sur l'eau et l'électricité : des familles se sont installées en mai aux abords de la salle de sports. En accord avec la Préfecture, la gendarmerie et la communauté d'agglomération, un arrêté préfectoral d'expulsion a été pris le 13 mai 2015. Une famille est revenue s'installer toujours illégalement le 29 juin, après avoir pris avis près du médiateur départemental des gens du voyage, monsieur le Maire a fait intervenir la gendarmerie et EDF est venu couper le branchement provisoire et a demandé aux agents communaux de couper l'eau.

L'eau et l'électricité sont maintenant coupées, la pose de blocs de pierre est différée pour l'instant.

## 1-URBANISME

### **Permis d'aménager les Vallons**

Sophie Niel et Françoise Busson marquent leur désaccord sur le permis d'aménager, déposé le 30 juin avant accord du conseil,

Monsieur le maire répond qu'il voulait déposer ce permis avant le 30 juin pour que le dossier ne prenne pas de retard et que l'on ne perde pas un temps précieux. Il comprend la désapprobation et fera en sorte que cet état de fait ne se reproduise pas à l'avenir, Au besoin, revoir le mode de fonctionnement pour pouvoir prendre des décisions quand l'urgence est de mise,

Cela dit, le permis d'aménager est approuvé par le conseil, avec 3 abstentions pour la forme (antériorité)

### **Choix du bureau d'études pour les modifications / révision du PLU**

Monsieur le Maire rappelle que le PLU (Plan Local d'Urbanisme) communal a été approuvé par délibération du 06/06/2007, la 1ère modification a été approuvée par délibération du 11/04/2009, la 2ème modification a été approuvée par délibération du 03/09/2010, le PLU a été révisé par délibération du 03/09/2010.

IL convient d'y apporter différentes modifications pour tenir compte des évolutions

règlementaires et des projets que la commune souhaite mener.

Monsieur le Maire présente les propositions du bureau d'études TECAM, en charge des études générales pour l'opération des vallons et de la zone d'activités et qui pourrait mener les différentes procédures sur le PLU.

- La procédure de modification simplifiée n°1 du PLU s'élèverait à 2 150.00€ ht soit 2 580.00 € ttc
- La procédure de révision allégée n°1 du PLU s'élèverait à 3 000.00€ ht soit 3 600.00€ ttc
- La procédure de modification n°3 du PLU s'élèverait à 3 750.00€ soit 4 500.00€ ttc.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de confier ces 3 procédures au bureau d'études TECAM
- Autorise le maire à signer les devis et les documents se rapportant à ces missions

#### **Modification simplifiée du PLU**

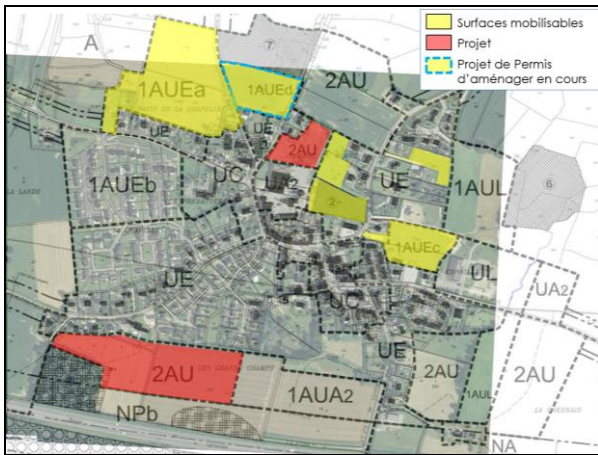
Cette procédure s'applique pour permettre l'implantation des garages dans la prochaine opération « les Vallons » et pour supprimer différents emplacements réservés qui n'ont plus d'objet, cette procédure n'entraîne pas d'enquête publique mais une concertation de la population, les modalités de cette concertation sont définies par le Conseil Municipal et sont les suivantes :

- Consultation des Personnes Publiques Associées (services de l'Etat, collectivités locale.)
- Publication dans un journal d'annonces légales
- Publication sur le site internet de la commune, sur le Journal Electronique d'Informations, affichage en mairie.
- dossier mis à la disposition du public pendant 31 jours, ce dossier comprend l'avis des PPA, des plans, un registre.

#### **Modification n°3 du PLU**

La procédure de modification n°3 du P.L.U., aurait les objets suivants :

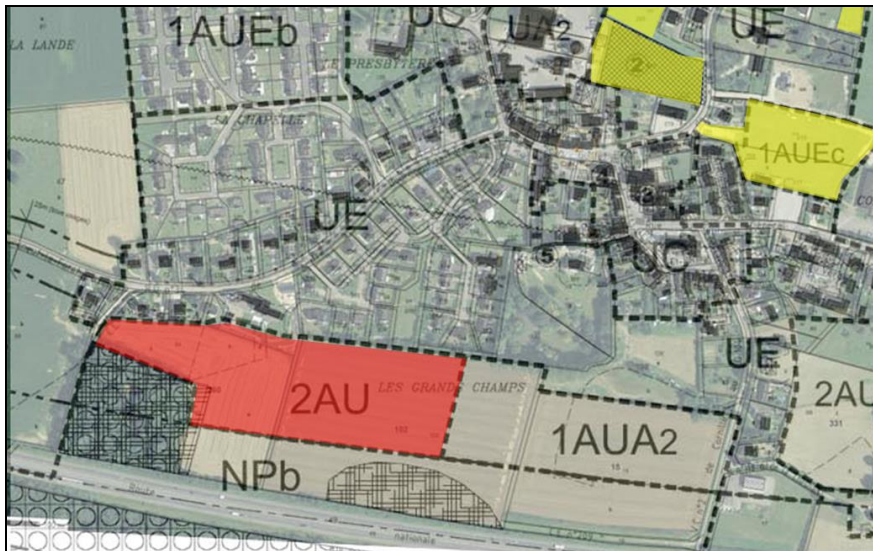
- La modification de deux zones 2AU en 1AU, à ouvrir à l'urbanisation à court terme.
- La mise à jour du plan de zonage par la conversion de zones 1AUE en UE.
- Définition d'une orientation d'aménagement et de programmation,
- Adaptations du règlement écrit, si nécessaire.



**La procédure de révision allégée n°1 du P.L.U., aurait pour objet :**

L'intégration de l'étude réalisée en application de la loi Barnier, portant des modifications aux pièces constitutives du P.L.U. suivantes :

- Le plan de zonage, avec la suppression de la zone NPb
- Définition d'une orientation d'aménagement et de programmation,
- Adaptations du règlement écrit, si nécessaire.



Suite à cette présentation, un débat a eu lieu concernant les modifications de zonage du PLU sur la parcelle devant accueillir la zone d'activités.

Posent question : le coût des accès (temporaire rue des lavandières, ou définitif voie de contournement) l'emplacement même de la zone artisanale.

Pascal Grandgirard craint que l'on se précipite et propose que l'on engage plutôt une révision générale du PLU en trouvant un terrain plus adéquat.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer ces 3 procédures de modification simplifiée du PLU, de modification n°3 du Plu et enfin la procédure de révision allégé n°1 du PLU.

**2 FINANCES**

**DM03 budget assainissement**

Monsieur le Maire propose de modifier le budget ASSAINISSEMENT comme suit afin de prendre en compte le réaménagement du prêt de

la station d'épuration et des écritures comptables qu'il convient de passer pour tenir compte de l'allongement de la durée du prêt.

## BUDGET ASSAINISSEMENT

Compte	intitulé	Montant
D 668-042	Autres charges financières	10 732.00
D686-042	Dot aux amortis charges financières	596.00
D 4817-040	Pénalités de renégociation de prêt	10 732.00
D 2313	Travaux	596.00
R 1641-040	emprunts	10 732.00
R 796-042	Transfert de charges financières	10 732.00
R4817-040	Pénalités de renégociation de prêt	596.00
R 70611	Redevance assainissement collectif	596.00

Le budget s'équilibre en :

Dépenses et recettes de fonctionnement à 99 101.00 euros

Dépenses et recettes d'investissement à 92 268.36 euros

**Actualisation des tarifs** pour la salle communale la cantine et l'espace culturel à partir du 1 janvier 2016, Ce tarif datait de 2013,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs de location de la salle communale à compter du 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016 :

	COMMUNE	ASSO	HORS COMMUNE
Réunion	38.00€	GRATUIT	76.00 €
vin d'honneur	55,00 €	27,00 €	110,00 €
<b>Week end</b>	100,00 €	50.00€	200,00 €
resa la veille	gratuit	gratuit	gratuit
réveillon	200,00 €	100 €	400,00 €
<b>réunion commerciale</b>	38.00	gratuit	76,00 €
chauffage 1 jour	20,00 €	20,00 €	20,00 €
chauffage 1 we	40,00 €	40,00 €	40,00 €
particip à l'enlèvement des OM	10,00 €	10,00 €	10,00 €
pénalités pour ménage insuffisant	50,00 €	50,00 €	50,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs de location du Centre

Culturel à compter du 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016 :

	COMMUNE	ASSOS de la commune	HORS COMMUNE
<b>CANTINE</b>			
sans cuisine	39,00 €	20,00 €	78,00 €
vin d'honneur avec cuisine	56,00 €	28,00 €	112,00 €
week end	100,00 €	50,00 €	200,00 €
resa la veille			
réveillon	200,00 €	100,00 €	400,00 €
réunion commerciale			60,00 €
chauffage 1 jour	40,00 €	40,00 €	40,00 €
chauffage 1 we	80,00 €	80,00 €	80,00 €
participation enlev OM	20,00 €	20,00 €	20,00 €
pénalités pour ménage insuffisant			

	COMMUNE	ASSOS de la commune	HORS COMMUNE
<b>CENTRE CULTUREL</b>			
sans cuisine	75,00 €	37,50 €	150,00 €
vin d'honneur avec cuisine	94,00 €	47,00 €	188,00 €
<b>FORFAIT MARIAGE</b>	<b>525,00 €</b>		<b>1 050,00 €</b>
1 repas	250,00 €	125,00 €	500,00 €
2 repas	375,00 €	187,50 €	750,00 €
retour	100,00 €	50,00 €	200,00 €
réservation la veille	50,00 €	25,00 €	100,00 €
réveillon	750,00 €	375,00 €	1 500,00 €
réunion commerciale			120,00 €
spectacle-concours-bal-loto- animation but humanitaire	188,00 €	94,00 €	376,00 €
chauffage 1 jour	80,00 €	80,00 €	80,00 €
chauffage 1 we	160,00 €	160,00 €	160,00 €
particip enlev OM	20,00 €	20,00 €	20,00 €
pénalités pour ménage insuffisant	150,00 €	150,00 €	150,00 €
sono	80,00 €	80,00 €	80,00 €
dépôt de garantie	750,00 €	750,00 €	750,00 €

## Tarifification des photocopies

<b>photocopie</b>	<b>objet</b>	<b>tarif</b>
	A4 n&b	0.15 €
	A4 n&b recto verso	0.30 €
	A4 couleur	0.20 €
	A4 couleur recto verso	0.40 €
	A3 n&b	0.20 €
	A3 n&b recto verso	0.40 €
	A3 couleur	0.30 €
	A3 couleur recto verso	0.60 €

Journal Electronique d'Informations : Les associations et artisans sont autorisés à l'utiliser dans la mesure du respect du règlement concernant cet affichage,

La commune s'est dotée d'un Journal Electronique d'Informations installé rue du Général Tabouis sur le parking, d'un panneau d'informations associatives installé place Waldeck de la Borderie et de grilles d'affichage aux entrées de l'agglomération.

Il convient d'organiser les règles d'affichage pour ces différents supports.

Monsieur Delahaie, adjoint chargé de la communication, présente le règlement du JEI, des panneaux et grilles d'affichage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le règlement tel qu'il est annexé.

Le règlement sera applicable à partir du 6 juillet 2015

Tarifs d'annonces sur le JEI :

<b>objet</b>	<b>Tarif 2015</b>
1 semaine	10 €
1 mois	30 €
1 an	300 €

Smictom, Démarrage en 2018 pour la taxe d'enlèvement basée sur la valeur locative et le nombre de levées du bac gris, Economie et responsabilisation des usagers, Nouvelle tarification 2019

4-L'élection du troisième adjoint suite à la démission de Laurent Fourrage, premier adjoint, a été reportée au jeudi suivant le récépissé de la démission envoyé par la préfecture.

### QUESTIONS DIVERSES

Le nouveau logo de la commune se met en place et figurera sur tous les envois officiels de la mairie,

Treize jeunes vont participer à l'opération argent de poche pendant cet été,

Bassin versant de La Vilaine, Confirmation de la pollution du ruisseau de la Bicheptière (phosphore, nitrates, pesticides) Des analyses complémentaires permettront de déterminer les origines en comparant avec l'eau de nappe (puits superficiels°).

### Agenda d'Accessibilité Programmé( ADAP)

Françoise Busson s'interroge sur la mise en accessibilité des bâtiments publics suite à la loi de 2005, un diagnostic doit être fait et un agenda déposé auprès des services de l'Etat pour la fin septembre. Vitré Communauté a recruté une chargée de mission pour accompagner les communes dans leur diagnostic d'accessibilité des bâtiments communaux, Michel Bouvier se charge de prendre contact avec la personne pour avancer sur ce dossier.

La séance est levée à 22H10.